



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31 OCTOBRE 2025

page 1

**CCAS.AZ/VM/CT
DEL_2025_43**

**ASSOCIATION SANTE
EDUCATION ET
PREVENTION
SUR LES
TERRITOIRES PACA
(ASEPT PACA)

CONVENTION DE
PARTENARIAT**

L'an Deux Mille Vingt Cinq le trente et un octobre à 14 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 23 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme BRISA, Mme LAUNAIRE, Mme FROMENT.

Absents :

Mme CALERO, Mme DUMARCHER.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CCAS souhaite que les retraités et les seniors Bollénois bénéficient de l'offre d'activités en matière de prévention de la perte d'autonomie de l'ASEPT PACA (Association Santé Education et Prévention sur les territoires).

L'ASEPT organise et pilote des actions pour accompagner la personne dans la préservation de son capital santé et dans le maintien du lien social. L'accès aux ateliers proposés est gratuit pour les seniors et aucun coût n'est imputé à la structure,

Vu la convention de partenariat avec l'ASEPT PACA dans le cadre de la mise en place d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie sur la Commune de Bollène,

Vu l'annexe 1 relative à la convention de partenariat entre l'ASEPT PACA et le CCAS de Bollène qui établit le planning prévisionnel du parcours prévention seniors pour l'année 2026,

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer pour :

- Approuver la convention de partenariat avec l'ASEPT PACA dans le cadre de la mise en place d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie sur la Commune de Bollène,
- Approuver l'annexe 1 relative à la convention de partenariat entre l'ASEPT PACA et le CCAS de Bollène qui établit le planning prévisionnel du parcours prévention seniors pour l'année 2026,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31 OCTOBRE 2025 **page 2**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec l'ASEPT PACA dans le cadre de la mise en place d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie sur la Commune de Bollène,
- ➔ **D'APPROUVER** l'annexe 1 relative à la convention de partenariat entre l'ASEPT PACA et le CCAS de Bollène qui établit le planning prévisionnel du parcours prévention seniors pour l'année 2026,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO,
Président du CCAS,

Mme Myriam GUTIEREZ,
Secrétaire de séance,

